



Comité 83



Trophée Départemental Jeunes (TDJ)

Poussins - Benjamins – Minimes - Cadets

Règlement 2019 - 2020

Article 1 : Généralités

- ✚ Le Comité 83 organise un circuit de Trophées Départementaux Jeunes (TDJ). Ces compétitions s'adressent aux catégories d'âges ci-dessous sur des étapes de simples, de doubles et de mixte. Les joueurs Minibad peuvent s'inscrire en poussin.
 - Mini-bad (éventuellement fusionnés avec les poussins si moins de 4 joueurs)
 - Poussins (- de 11 ans)
 - Benjamins (- de 13 ans)
 - Minimes (- de 15 ans)
 - Cadets (- de 17 ans)
- ✚ Ce circuit comprend 5 étapes. Le championnat départemental Jeunes est dissocié du circuit des TDJ.
- ✚ Chaque étape sera effectuée sur 1 ou 2 jours.
- ✚ En fonction des horaires de disponibilité des gymnases, il est possible qu'un TDJ ne s'adresse qu'à une ou deux catégories d'âge.
- ✚ Les étapes ont lieu dans des gymnases d'au moins 4 terrains. En application des consignes fédérales, les tableaux poussins se joueront sur des terrains adaptés, à savoir sans les couloirs du fond et avec un filet à 1,40 mètre de hauteur.
- ✚ Le circuit fait l'objet d'un classement par cumul de points sur la saison à la suite de chaque étape pour chaque catégorie et chaque discipline.
- ✚ Ces compétitions, dont chaque autorisation est demandée à la Commission Régionale d'Autorisation des Compétitions (CRAT) via POONA, seront ouvertes aux joueurs et joueuses

licenciés FFBaD dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var. Une priorité est donnée aux joueurs varois.

- ✚ Les demandes d'autorisation et d'homologation de ces Trophées Départementaux Jeunes sont à la charge de la Commission Jeunes du Comité 83.

Article 2 : Règles

- ✚ Les TDJ se déroulent selon les règles définies au RGC de la FFBaD et selon le présent Règlement du Comité 83 pour la saison 2019/2020. Le comptage des points se déroule selon les règles de la FFBaD. Les dirigeants des clubs s'engagent à respecter et faire respecter le présent Règlement.
- ✚ Le Comité du Var, sur proposition de la Commission Départementale Jeunes, se réserve le droit d'apporter des modifications en cas de nécessité en complétant le présent règlement et s'engage alors à le diffuser 8 jours avant la clôture des inscriptions de l'étape à venir.
- ✚ Tous les joueurs doivent être licenciés dans un club du Comité 83 (ou 06) affilié à la FFBaD, être en possession de leur licence qu'ils devront pouvoir présenter à chaque compétition et ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire.
- ✚ Le club accueillant la compétition se doit de respecter le cahier des charges imposé par le Comité 83. (Cf annexe 1).
- ✚ Les éventuels frais annexes engendrés par la manifestation (location salle, ...) sont à la charge du club accueillant la compétition sauf exception validée préalablement par le Comité directeur du Comité 83.
- ✚ Les matches sont joués avec des volants en plumes de classement standard (voir la liste officielle des volants classés FFBaD pour la saison concernée sur le site internet de la FFBaD) et ils sont à la charge des participants. En cas de litige, le volant officiel est le RSL3 en vente sur le lieu de compétition.

Article 3 : Inscriptions

- ✚ Dans ce qui suit, « J » représente le jour de l'étape. Le planning prévisionnel d'une étape est le suivant :
 - ✓ J-9 : Date de prise en compte du CPPH
 - ✓ J-8 : Date limite des inscriptions (avant 23h59)
 - ✓ J-5 : Date limite de désistement sans justification
 - ✓ J-4 : Date limite d'envoi aux clubs des convocations pour la compétition.

Ce planning prévisionnel sera adapté en fonction des étapes afin de prendre en compte les vacances scolaires.

- ✚ Les inscriptions seront réalisées au moyen de la feuille d'inscription et du formulaire disponible sur Badiste. Ils doivent être envoyés directement à la Commission Jeune qui se chargera de les transmettre au JA de l'étape, au GEO ainsi qu'au club organisateur si celui-ci ne dispose pas d'un GEO.
- ✚ Les disciplines dans lesquelles peuvent s'inscrire un joueur sont mentionnées sur le formulaire d'inscription de chaque étape ainsi que sur Badiste.
- ✚ Les inscriptions aux TDJ seront effectuées par un responsable de club (défini au sein de la structure du club). Aucune inscription personnelle ne sera prise en compte et seul un envoi groupé par club sera accepté. Elles devront arriver avant la date définie sur les documents d'inscription et ne se feront qu'à une seule et même adresse mail pour tous les TDJ co-mite83bad.cdj@gmail.com.
- ✚ Le coaching est autorisé aux pauses, à savoir à 11 points et à la fin des sets.
- ✚ Du point de vue sportif, les forfaits et retards seront traités en accord avec la réglementation fédérale en vigueur. Du point de vue financier, les forfaits constatés ou annoncés le jour de la compétition ainsi que les forfaits mentionnés « A Justifier » dans le rapport du JA ne seront pas remboursés.
- ✚ Lors du circuit des Trophées Départementaux Jeunes, Le Comité 83 appliquera sur le plan sportif la procédure de gestion des forfaits édictée par la Commission Nationale d'Arbitrage de la FFBaD.
- ✚ Aucun classement n'est requis par catégorie d'âge. Cependant, certains joueurs ayant un niveau de jeu supérieur dans leur catégorie pourront jouer dans les catégories supérieures afin de conserver des tableaux équilibrés. Les Poussins peuvent s'inscrire dans le tableau Benjamins, sous réserve d'avoir obtenue préalablement la validation par le Cadre Technique Départemental ou la « Commission Jeunes » du comité.

Article 4 : Tableaux et Sur-classement

- ✚ Les étapes des TDJ se joueront en simple (garçons et filles), en doubles (garçons et filles) et double mixte.
- ✚ Le nombre de joueurs acceptés et donc la taille des tableaux dépendra des impératifs techniques des installations du club organisateur. Le Juge – Arbitre sera seul décideur du nombre de places disponibles sur la compétition et donc de la taille des tableaux. Les têtes de série de chaque catégorie seront définies par le Juge arbitre au moment de la confection des tableaux, selon le CPPH. Le CPPH retenu sera celui à J – 9 du début de la compétition.

Article 5 : Arbitrage

- ✚ Le Juge – Arbitre de la compétition est défini en lien avec la « Commission Compétitions » du Comité 83. Il sera chargé de vérifier le fichier Badplus envoyé par le GEO une semaine avant le début de la compétition. Si le club ne possède pas de GEO alors le JA sera chargé de réaliser

les tableaux de la compétition et de les transmettre aux clubs concernés au maximum une semaine avant le début de la compétition.

- ✚ Il sera également responsable du bon déroulement de la compétition, du respect du présent règlement et des codes de conduite des joueurs et des conseillers des joueurs.
- ✚ Les matchs se déroulent en auto – arbitrage. Cependant, des arbitres validés au niveau départemental pourront officier s'ils le souhaitent. Ils pourront effectuer la demande auprès du Comité 83 ou du Juge-arbitre qui officie.
- ✚ Pour les plus petites catégories, le Comité du Var en lien avec le Juge – Arbitre, pourront accepter un arbitrage des rencontres par des joueurs volontaires ou désignés par la table ou le juge-arbitre à condition qu'ils ne puissent être appelés à jouer sur la rotation suivante.

Article 6 : Classement des joueurs propre aux TDJ

- ✚ A l'issue de chaque étape, un classement individuel par catégorie et par tableau est établi en prenant compte le stade le plus élevé de la compétition atteint par le joueur (ou la paire) dans chaque joueur. En double, les points sont attribués à chaque joueur.
- ✚ Les barèmes sont indiqués ci-dessous :

Stade atteint		Points
Poule unique	Tableau de sortie de poules	
1 ^{er}	Vainqueur	100
2 ^{ème}	Finaliste	80
3 ^{ème}	½	60
4 ^{ème}	¼	40
5 ^{ème}	1/8	30
	1/16	20
	Non-sortants	10

- ✚ En fin de saison, les 2 meilleurs joueurs/joueuses de chaque catégorie d'âge dans chaque tableau sont récompensés
- ✚ Les joueurs ayant obtenu un même total des points sont départagés dans le classement général par le nombre d'étapes TDJ auxquelles le joueur a participé et le cas échéant par l'âge des joueurs (le plus jeune sera classé devant le plus âgé).

Article 7 : Les accompagnateurs

- ✚ Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur dont le nom sera inscrit sur le formulaire d'accompagnateur fourni par le Comité 83 sera donnée impérativement à la table de marque dès le début de la compétition. Cette personne peut être mandatée par le club et tout manquement entraînerait l'exclusion du joueur (ou du club) par le Juge-arbitre.
- ✚ Ce responsable doit être présent impérativement durant la compétition sous peine d'exclusion des joueurs et devra signer et pointer tous les joueurs auprès de la table de marque dès son arrivée. En cas de problème majeur, il aura pris soin de se faire remplacer et aura pris soin d'en avoir avisé officiellement le Juge-arbitre.

Article 8 : affichage

- ✚ Les différents règlements, les tableaux ainsi que l'échéancier de la compétition devront être affichés dans le gymnase le jour de la compétition.

Article 9 : volants

- ✚ Les volants en plume sont obligatoires et doivent être homologués (et en vente dans la salle), quelle que soit la catégorie, et restent à la charge des joueurs qui devront en prévoir un nombre suffisant pour toute la compétition. Le volant officiel de référence choisi par le Comité 83 est le RSL3.

Article 10 : Tenue vestimentaire

- ✚ Les joueurs doivent respecter les règles établies par la FFBAD, et en particulier en ce qui concerne la tenue vestimentaire et la publicité.

Article 11 : frais d'engagement et répartition des charges

- ✚ Le montant de l'inscription est de **10 euros** par joueur pour le tableau de simple et de **12 euros** pour 2 tableaux minimum.
- ✚ Pour chaque étape, il est demandé un paiement unique par club.
- ✚ **Ce paiement devra être effectué au plus tard une semaine après réception de la facture émise par la Trésorerie du Comité 83, par virement bancaire et avant la prochaine étape du circuit. Un courriel mentionnant la raison du paiement doit être obligatoirement envoyé à la « Commission Jeune » et au « Trésorier » du Comité 83.**
- ✚ A défaut de paiement sur une étape, le club ne pourra pas inscrire ses joueurs à la compétition suivante tant que le paiement n'aura pas été effectué.
- ✚ Le Comité 83 se charge de fournir les récompenses (Vainqueur, Finaliste) pour chaque tableau et chaque catégorie d'âge sur l'ensemble du circuit. Les récompenses seront remises à l'issue de chaque étape.

- ✚ Les frais de Juge – Arbitre, de confection des tableaux et les récompenses sont à la charge du Comité 83.
- ✚ Les bénéfices de la buvette organisée par le club accueillant reviennent à ce dernier.
- ✚ Pour les inscriptions, le club accueillant la compétition se verra reverser un montant de 3€/joueur/jour dont le minimum est de 100€ s'il respecte le cahier des charges des TDJ (voir Annexe 1) et dès lors que la compétition aura été valablement homologuée. Les conditions sont définies chaque saison par le Comité Directeur du Comité 83 et communiquées aux clubs en début de saison.
- ✚ Le Comité 83 se réserve le droit de modifier, tout ou en partie, ce présent règlement.

Fait le 28/08/2019 à Brignoles et validé par La Commission Départementale Jeunes 83 (elle-même représentée ici par Valérie GRENON, responsable de la dite commission)



Annexe 1

Cahier des Charges des clubs pour l'accueil d'une compétition départementale jeunes

Avant la compétition :

- Réserver par email la date auprès de la Commission Départementale Jeunes (CDJ83) du Comité 83 en mentionnant le nom et les coordonnées du correspondant club responsable de la compétition.
- S'assurer que la salle vous a bien été réservée par l'organisme gestionnaire.
- Communiquer à la CDJ 83 les renseignements concernant :
 - ✓ La salle : adresse exacte, numéro de téléphone, plan d'accès et/ou itinéraire simplifié ;
 - ✓ Les horaires d'ouverture du Gymnase ;
 - ✓ Le nombre de terrains tracés et le nombre de paires de poteaux réglables en hauteur ;
 - ✓ Le nom du GEO ou à défaut, des personnes qui officieront à la table de Marque.
- Annoncer la compétition aux médias, notamment la Presse Quotidienne Locale et Départementale.

Rappel : la CDJ 83 se charge de recueillir les inscriptions, de nommer le Juge Arbitre et d'envoyer les convocations.

Le jour de la compétition :

- Mettre en place un fléchage pour simplifier l'accès à la salle.
- Avoir un ordinateur équipé du logiciel **Badplus** dernière version (téléchargeable à l'adresse <http://www.ffbad.fr>; rubrique Compétitions Arbitrage/Tournois) avec une imprimante et des recharges cartouches, et également fournir le papier pour l'impression des feuilles de matchs.
- Avoir à disposition une sonorisation avec un micro.
- Assurer la tenue de la table de marque (**sinon prévenir à l'avance la CDJ 83 qui vous formera le jour de la compétition**).
- Fournir les feuilles de match et disposer de plaquettes rigides et d'un crayon pour chaque terrain.
- Prévoir un affichage pour le numéro de match en cours, sinon demander à la CJ 83 de mettre à disposition un scoreur.
- Avoir à disposition du matériel de premier secours.
- Indiquer clairement les toilettes et vestiaires hommes et femmes.
- Numérotter les terrains et disposer des chaises (ou banc) pour les coaches des joueurs si le gymnase le permet.
- Mettre à disposition des serpillières sèches pour les terrains ainsi que des bacs pour les volants usagés.
- Proposer à la vente des boîtes de volants officiels classés FFBaD « RSL3 ».
- Assurer la tenue de la buvette et Prendre des photos, vidéos des compétiteurs, encadrants, des remises de trophées, etc...

Après la compétition :

- Informer par email la CDJ 83 des communications médias qui ont eu lieu et envoyer en copie pdf les coupures presse parues.

Annexe 2 :

Cahier des Charges du Juge-Arbitre pour l'encadrement d'un TDJ Saison 2019 / 2020

Avant la compétition :

- Etablir les tableaux et l'échéancier en respectant le règlement si le club accueillant ne dispose pas de GEO.
- Communiquer toute modification d'inscription reçue directement à la « Commission Jeunes ».

Le jour de la compétition :

- S'assurer du bon déroulement de la compétition en conformité avec les règles au RGC de la FFBAD et selon le présent Règlement Particulier du Comité83 pour la saison 2019/2020.
-

Après la compétition :

- Le juge arbitre doit importer les résultats via Poono au plus tard 3 jours après la compétition.
- Transmettre le fichier Bad+ des résultats et le rapport de JA à la CRA, sous 5 jours, en adressant une copie de l'ensemble des membres du comité directeur du comité 83.